



Indicateurs économiques à fin Août 2024

Effectifs : 13.320 salariés (-75 salariés) / Intercontrat : baisse de 3,9% à 3,6% (-0,3%)

Poids de la sous-traitance : baisse de 8,4% à 7,1% (-1,3%)

Télétravail Régulier : Augmentation de 87,67% à 88,75% (+1,08%) : 1495 salariés ne font pas de télétravail.

Démissions : 45 en août 2024 vs 104 en juillet 2024 /
janv.-juil. 2024 : 693 démissions (-24,67%)
(61 en août 2023 vs 103 en juillet 2023) /
janv.-juil. 2023 : 920 démissions

La Direction explique : « *qu'il y a eu un trou dans le business, que les décisions se prennent moins vite. Le cash est inférieur à l'année dernière sans amélioration en juillet/août. Les résultats se feront entre maintenant et la fin de l'année. L'entreprise est exposée à des retards de paiement de certains clients privés qui sont endettés et qui sont tentés de payer leurs fournisseurs en retard pour améliorer les ratios et leurs covenants ...* »

Nous, élus S3i, estimons à contrario que le bilan de la société pour l'année sera bon.

Autres points abordés

- Point sur le vertical Aeroline : problèmes à Airbus
- Fusion/Absorption de la société **In Process** dans SSG
- Retour sur les Ateliers GPTW : certains sujets tels que l'équité et la reconnaissance étaient semble-t-il bannis !
- 2 Avis négatifs sur les résiliations des baux des petits sites de Metz et Angers, après restitution de l'expert.

Commission ASC PARIS

- Le CSE SSG a voté le dépôt en Justice d'une requête en injonction de payer contre l'élue du CSE I2S qui a participé indûment à la soirée parisienne du 09/12/2022 du CSE SSG afin de rembourser la prestation. Aucun mandataire spécifique n'ayant été désigné, **l'action juridique devra être lancée par la Secrétaire, représentante légale du CSE SSG avant la prescription d'instance le 09/12/2024.**
- L'Arbre de Noël PARIS au Grand REX pour le film Vaiana 2 et la grande féerie des eaux aura lieu le 14 décembre avec 1300 participants. Les élus **S3i** ont voté l'extension du sachet de friandises aux enfants jusque 17 ans inclus au lieu de 12 ans initialement prévu par la présidence Avenir : 570 enfants en seront bénéficiaires, accompagnés par 730 parents.
- Toujours aucune solution décidée par la présidence Avenir et ses alliés dans la commission ASC PARIS concernant la soirée Adultes fin d'année ou activité de remplacement (2023: Le Paradis Latin). **Plusieurs SOLUTIONS EXISTENT POURTANT** :
 - des coffrets cadeaux comme fin 2021 :
 - chocolats FAUCHON
 - chocolats Belges : Jeff de Bruges, Léonidas
 - coffrets champagne et/ou foie gras.
 - Autres prestations festives sur bateau ou soirée «brazil».

Les élus **S3i** restent toujours vigilants pour préserver et améliorer les prestations en faveur des salariés.

Enfin les désignations à la CSSCT et les commissions du CSE SSG !

Le 26 septembre 2024, est un jour à marquer d'une pierre blanche pour les salariés SSG !

Les désignations des membres de la CSSCT et des commissions obligatoires ont eu lieu après plus de 5 mois 1/2 de tergiversations des syndicats **CFDT-CGT - Solidaires Informatique - Avenir - UNSA**, faisant suite à l'annulation à la demande de **S3i**, le 3 avril 2024 par le Tribunal Judiciaire de PARIS de 113 désignations des membres de la CSSCT et des commissions obligatoires et facultatives. Ces re-désignations ont eu lieu contre la volonté manifeste de la **CGT - Solidaires Informatique**

Lisez la suite dans notre com. syndicale S3i d'Octobre

Déclaration S3i : Suivi des démissions, des ruptures conventionnelles et des fins de période d'essai

Le constat factuel :

A effectif quasi identique de 13389 salariés à fin août 2024 versus 13394 à fin août 2023, les ruptures conventionnelles depuis le début de l'année (janvier à août) sont en évolution de **+ 53,2%** passant de 107 à 164 ruptures.

Plus alarmant, les ruptures conventionnelles pour les productifs subissant une progression de **+77,2%** passant de 79 à 140 soit + 61 ruptures conventionnelles sur la seule population des productifs !

Alors que sur la même période, elle est en régression sur la population structure qui passe de 28 à 24 ruptures soit : **- 14,2% !**

Cette augmentation de **+53,2%** des ruptures conventionnelles, ne peut s'expliquer comme l'indique la direction, par la baisse des démissions qui, elle, est de **-24,7%** sur la même période ...

Lisez la suite dans notre communication syndicale S3i d'Octobre

